

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CANADA**

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal dûment convoquée par la mairesse tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, le **14 décembre 2015 à 18 h 30**, à laquelle sont présents **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, André G. Carrier, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Jean Ranger et Robert Benoit**, tous ayant été dûment convoqués selon les dispositions de l'article 156 du *Code municipal* et formant quorum sous la présidence de la mairesse.

La secrétaire-trésorière Anne-Marie Ménard est présente.

**ORDRE DU JOUR**

**Présences;**

1. Adoption du budget pour l'exercice financier 2016;
2. Adoption du règlement n° 15-427 fixant :
  - le taux de taxe foncière générale, le taux de taxe foncière générale pour la police inclus;
  - le tarif pour l'enlèvement des matières résiduelles par logement;
  - le tarif pour l'enlèvement des matières résiduelles pour les industries, commerces, institutions;
  - le tarif pour la vidange des systèmes septiques;
  - le tarif pour les coûts du maintien de l'inventaire et de l'équilibrage du rôle;
  - le tarif pour l'entretien d'hiver du Développement Quatre-Saisons;
  - le tarif pour l'entretien d'hiver du Développement du Lac Webster;
  - le tarif pour l'entretien d'hiver des chemins Bob, Pat, des Cerfs, Dufresne et Clark;
  - la compensation pour services municipaux;
  - le tarif pour le camp de jour;
3. Fixation du taux d'intérêts pour 2016;
4. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations;
5. Levée de l'assemblée.

**ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016**  
(2015-12-257)

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier  
appuyé par le conseiller R. Benoit**

**ET RÉSOLU :**

**D'adopter le budget pour l'exercice financier 2016 comme suit :**

**REVENUS**

<b>Taxe foncière générale</b>	<b>2 763 237 \$</b>
0,42933 \$ / 100 \$ d'évaluation, (comprenant la taxe pour la police [0,0993 / 100 \$ d'évaluation])	
<b>Taxes, tarifications et compensations sur une autre base</b>	
<u>Pour services municipaux</u>	
Enlèvement des matières résiduelles	269 104 \$
186,90 \$ / logement x 1408 logements + industries, commerces et institutions	
Vidange des systèmes septiques	82 093 \$
99,87 \$ / logement x 822 logements	
Équilibrage du rôle	25 318 \$
9,24 \$ / bâtiment x 1402 bâtiments principaux 9,24 \$ / terrain x 1338 terrains vacants	
Taxe de secteur Entretien d'hiver chemins Domaine du lac Webster	16 891 \$
203,48 \$ / logement 75,00 \$ / terrain vacant	

Taxe de secteur Entretien d'hiver chemin Dév. Quatre-Saisons 377,61 \$ / logement 140,79 \$ / terrain vacant	61 101 \$
Taxe de secteur Entretien d'hiver chemins des Cerfs, Bob et Pat 419,25 \$ / logement	4 612 \$
Taxe de secteur Entretien d'hiver chemin Clark 288,27 \$ / logement	3 459 \$
Taxe de secteur Entretien d'hiver Chemin Dufresne 669,33 \$ / logement	6 693 \$
<u>Service de la dette à la charge des secteurs</u>	
Taxe de secteur Rue du Lac-des-Sittelles Remboursement de l'emprunt permanent réparti au pro rata selon les superficies des terrains	37 358 \$
Taxe de secteur Réhabilitation des chemins Domaine Mont Orford Remboursement de l'emprunt permanent réparti au pro rata selon les superficies des terrains	31 364 \$
Taxe de secteur Expropriation des chemins Domaine Mont Orford Remboursement de l'emprunt permanent réparti au pro rata selon les superficies des terrains	40 136 \$
Taxe de secteur Municipalisation des rues des Plaines et des Vignes Remboursement de l'emprunt permanent réparti au pro rata selon les superficies des terrains	34 213 \$
Taxe de secteur Municipalisation des rues Sapins, Myriques et Joncs Remboursement de l'emprunt permanent réparti au pro rata selon les superficies des terrains	27 660 \$
<b>Total des taxes sur une autre base</b>	<b>640 002 \$</b>
<b>Paiement tenant lieu de taxes</b>	
Immeubles du gouvernement du Québec	1 542 \$
CEGEP et Universités (McGill College)	19 629 \$
<b>Total des paiements tenant lieu de taxes</b>	<b>21 171 \$</b>
<b>Transferts</b>	
Ristourne – Formation des premiers répondants	3 500 \$
Subventions pour l'amélioration du réseau routier	4 628 \$
Subvention – Politique MADA	5 250 \$
<b>Total des transferts</b>	<b>13 378 \$</b>
<b>Services rendus aux organismes municipaux</b>	
<u>Sécurité incendie</u>	
Entente Service de sécurité incendie Bolton-Est	77 269 \$
Recouvrement de tiers – Sécurité incendie Bolton-Est	15 050 \$
Entente intermunicipale Service de sécurité incendie	1 000 \$
<u>Matières résiduelles – Autres</u>	
Redevances au titre de la gestion des matières résiduelles	99 000 \$
<u>Activités récréatives</u>	
Inscriptions au camp de jour	6 800 \$
Dons à la fête communautaire <i>Austin en fête!</i>	2 500 \$
<u>Autres services rendus</u>	
Recettes du Quai Bryant	2 000 \$
Publicité dans le Bottin des produits et services	2 000 \$
Subvention de la MRC (pacte rural)	5 023 \$
<b>Total des services rendus aux organismes</b>	<b>210 642 \$</b>
<b>Imposition de droits</b>	
Licences et permis	12 000 \$
Dérogations mineures	1 600 \$
Droits de mutations immobilières	150 000 \$
<b>Total imposition de droits</b>	<b>163 600 \$</b>
<b>Autres revenus</b>	
Amendes et pénalités	2 000 \$

Intérêts - banque et placements	5 000 \$
Intérêts - arrérages de taxes	20 000 \$
Autres revenus	12 000 \$
<b>Total autres revenus</b>	<b>39 000 \$</b>

**TOTAL DES REVENUS 3 851 029 \$**

### **ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

##### **Conseil municipal**

Rémunération des élus municipaux	94 881 \$
Allocation de dépenses	43 320 \$
Cotisations de l'employeur	10 437 \$
Indemnités de déplacement des élus	1 500 \$
Formation des élus	2 730 \$

**Total 152 868 \$**

##### **Gestion financière et administrative**

Rémunération de la direction et du personnel administratif	260 341 \$
Cotisations de l'employeur	37 624 \$
Assurance collective	46 966 \$
RÉER collectif	21 801 \$
Mutuelle de prévention (CSST)	2 300 \$
Indemnités de déplacement de la direction et du personnel adm.	1 000 \$
Frais de poste et de messagerie	14 068 \$
Frais de télécommunication	5 490 \$
Formation du personnel administratif	6 273 \$
Honoraires des vérificateurs	13 995 \$
Contrats de service (informatique)	15 647 \$
Location d'équipements	13 537 \$
Entretien et réparation de l'ameublement	955 \$
Fournitures de bureau	15 432 \$
Électricité	12 878 \$
Site Web	3 990 \$
Personnel électoral	--- \$
Publicité pour les élections	--- \$
Fournitures pour les élections	--- \$
Évaluation - Équilibrage du rôle et maintien de l'inventaire	25 323 \$
Quote-part de la MRC (tenue à jour du rôle d'évaluation)	18 674 \$
Provision pour comités de sélection (gestion contractuelle)	2 000 \$
Frais de conciergerie	10 420 \$
Publicité	1 155 \$
Honoraires professionnels	16 483 \$
Frais juridiques	34 646 \$
Assurances	34 180 \$
Cotisations et abonnements	2 383 \$
Entretien et réparation des bâtiments	15 644 \$
Quote-part de la MRC (répartition générale)	141 055 \$
Huile à chauffage	2 625 \$
Articles de nettoyage (épicerie)	4 200 \$
Créances douteuses	3 800 \$
Dons (autres que loisirs et culture)	26 912 \$
Imprévus	5 000 \$
Planification stratégique - administration	600 \$

**Total 817 397 \$**

**TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE 970 265 \$**

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Quote-part de la Régie de police de Memphrémagog	639 437 \$
--	------------

**Sécurité incendie**

Rémunération des pompiers et premiers répondants	60 000 \$
Cotisations de l'employeur	13 710 \$
Indemnités de déplacement des pompiers	10 000 \$
Téléphone	5 332 \$
Services techniques et communications	11 607 \$
Assurances des véhicules d'intervention	4 200 \$
Programme de prévention incendie	1 500 \$
Formation des pompiers	10 000 \$
Formation des premiers répondants	6 100 \$
Immatriculation des véhicules d'intervention	4 200 \$
Autres	2 000 \$
Entretien et réparation des casernes	2 000 \$
Entretien et réparation des véhicules d'intervention	10 000 \$
Essence et diesel	13 000 \$
Pièces et accessoires des véhicules d'intervention	5 000 \$
Pièces et accessoires pour l'entretien des bornes sèches	2 000 \$
Habits de combat	15 000 \$
Électricité	6 845 \$
Biens non durables	4 000 \$
Frais d'intervention des pompiers	3 000 \$
Imprévus pour l'équipement des premiers répondants	3 000 \$
Imprévus pour l'équipement des pompiers	6 000 \$
Rémunération du directeur SSI - prévention Bolton-Est	5 160 \$
Rémunération du directeur SSI et préventionniste	54 242 \$
Schéma de couverture de risques	5 000 \$
<b>Total</b>	<b>262 896 \$</b>

**Autres**

Patrouille nautique (quote-part de la MRC)	10 300 \$
Sécurité nautique	2 520 \$
Société protectrice des animaux	5 450 \$
<b>Total</b>	<b>18 270 \$</b>

**TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE****920 603 \$****VOIRIE ET TRANSPORT**

Rémunération du personnel du service de voirie	46 552 \$
Cotisations de l'employeur	6 983 \$
Indemnités de déplacement et allocations	13 300 \$
Téléphone cellulaire	527 \$
Services scientifiques et de génie	29 397 \$
Réfection des chemins municipaux	70 263 \$
Gravier pour chemins municipaux	59 843 \$
Rechargement des chemins au Développement Quatre-Saisons	21 000 \$
Travaux de pavage divers	20 709 \$
Épandage d'abat-poussière	44 357 \$
Outils et fournitures pour voirie municipale	3 666 \$
Machinerie pour la période de dégel	8 000 \$
Gravier pour la période de dégel	9 000 \$
Rechargement de gravier sur le chemin du lac Webster	5 000 \$
Nivelage des chemins	23 865 \$
Débroussaillage/coupe	10 930 \$
Équipements de sécurité	945 \$
Ponceaux	3 675 \$
Glissières de sécurité	\$
Divers en voirie	7 351 \$
Contrats de déneigement	242 365 \$
Déneigement (taxes de secteur)	58 114 \$
Réseau d'éclairage - entretien	2 961 \$
Éclairage des rues	7 568 \$
Plaques de rues - signalisation	4 619 \$

Transport des Alentours (transport adapté)	3 878 \$
Transport collectif	200 \$
<b>TOTAL VOIRIE ET TRANSPORT</b>	<b>705 069 \$</b>

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

Rémunération du personnel	8 736 \$
Cotisations de l'employeur	1 310 \$
Indemnités de déplacement	2 700 \$
Téléphone cellulaire	200 \$
Contrat de vidange des fosses septiques	82 097 \$
Contrat d'enlèvement des matières résiduelles	284 597 \$
<b>TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU</b>	<b>379 640 \$</b>

#### **AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT**

Rémunération du personnel Services urbanisme et environnement	154 595 \$
Cotisations de l'employeur Services urbanisme et environnement	23 189 \$
Indemnités de déplacement du personnel du Service d'urbanisme	6 500 \$
Téléphone cellulaire	814 \$
Publication - information	5 249 \$
Honoraires de l'inspecteur (entente avec la MRC)	321 \$
Services scientifiques et d'urbanisme	8 924 \$
Cotisations et inscriptions	3 869 \$
Fournitures de bureau	2 205 \$
Honoraires des membres du CCU	3 000 \$
Planification stratégique - urbanisme	23 097 \$
Indemnités de déplacement du personnel du Service environnement	4 000 \$
Cotisations et inscriptions	2 024 \$
Contributions à des organismes	15 180 \$
Quote-part à la MRC (plan d'action en environnement)	5 067 \$
Contributions du Fonds vert	20 000 \$
Programmes de reboisement et autres	5 600 \$
Agent de développement	3 561 \$
Planification stratégique - environnement	14 650 \$
Réseau géodésique (repères)	1 776 \$
Bail hydrique	500 \$
<b>TOTAL AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT</b>	<b>304 121 \$</b>

#### **LOISIRS ET CULTURE**

Rémunération du personnel - loisirs et culture	62 594 \$
Cotisations de l'employeur	9 390 \$
Indemnités de déplacement de l'agente de dév. comm.	800 \$
Téléphone cellulaire de l'agente de dév. comm.	315 \$
Formations du personnel	2 415 \$
Patinoire	6 000 \$
Téléphone cellulaire du gardien de quai	150 \$
Entretien et réparation du quai Bryant	4 446 \$
Entretien et réparation du chalet des sports	5 070 \$
Électricité du chalet des sports	3 063 \$
Entretien des terrains municipaux	11 250 \$
Contributions aux sports	2 500 \$
Dons - loisirs et culture	6 320 \$
Fête communautaire <i>Austin en fête!</i>	20 000 \$
Activités de loisirs et d'embellissement	8 900 \$
Activités du comité culturel	11 405 \$
Activités du conseil local du patrimoine	8 850 \$

Bibliothèque	8 500 \$
Planification stratégique - loisirs et culture	12 300 \$
Bulletin municipal et autres publications	23 184 \$
<b>TOTAL LOISIRS ET CULTURE</b>	<b>207 452 \$</b>

#### **FRAIS DE FINANCEMENT**

Intérêts règlement d'emprunt 09-367 (camion autopompe)	3 506 \$
Intérêts règlement d'emprunt 06-332 (caserne)	2 387 \$
Intérêts règlement d'emprunt 05-329 (rue du Lac-des-Sittelles)	1 558 \$
Intérêts règlement d'emprunt 06-334 (camion-citerne)	2 184 \$
Intérêts règlement d'emprunt 07-349 (expropriation ch. DMO)	2 336 \$
Intérêts règlement d'emprunt 05-327 (mun. ch. DMO)	2 664 \$
Intérêts règlements d'emprunt 08-354,09-366 (chemin North)	9 117 \$
Intérêts règlement d'emprunt 10-373 (rues Plaines et Vignes)	8 813 \$
Intérêts règlement d'emprunt 10-374 (rues Sapins, Myriques, Joncs)	7 160 \$
Intérêts règlement d'emprunt 11-384 (chemin North)	8 860 \$
Intérêts règlement d'emprunt 13-405 (barrage sur le lac Orford)	5 000 \$
Intérêts règlement d'emprunt 15-423 (camion autopompe-citerne)	6 000 \$
Autres frais de financement	500 \$
<b>TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT</b>	<b>60 084 \$</b>

**TOTAL DES CHARGES avant conciliation à des fins fiscales 3 547 233 \$**

**EXCÉDENT (DÉFICIT) avant conciliation à des fins fiscales 303 796 \$**

#### **CONCILIATION À DES FINS FISCALES**

##### **Remboursement de la dette à long terme**

Remb. capital - emprunt caserne	23 500 \$
Remb. capital - emprunt camion autopompe	37 200 \$
Remb. capital - emprunt rue du Lac-des-Sittelles	35 800 \$
Remb. capital - emprunt expropriation DMO	37 800 \$
Remb. capital - emprunt camion-citerne	35 300 \$
Remb. capital - emprunt municipalisation DMO	28 700 \$
Remb. capital - emprunt travaux chemin North	98 900 \$
Remb. capital - emprunt travaux rues des Plaines et Vignes	25 400 \$
Remb. capital - emprunt travaux rues Sapins, Myriques et Joncs	20 500 \$
Remb. capital - emprunt travaux chemin North	41 500 \$

**Total remboursement de la dette à long terme 384 600 \$**

##### **Affectations**

###### Activités d'investissement

Hôtel de ville - aménagement et entretien	26 331 \$
Ameublement et informatique	15 223 \$
Équipements pour la sécurité publique	3 408 \$
Équipements pour la voirie	15 000 \$
<b>Total des activités d'investissement</b>	<b>59 962 \$</b>

**TOTAL DES CHARGES ET CONCILIATIONS À DES FINS FISCALES 3 991 795 \$**

**Affectation de surplus pour fin d'équilibre budgétaire 140 766 \$**

**EXCÉDENT (DÉFICIT) NET 0 \$**

Lecture faite.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 15-427 (258)**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 15-427 FIXANT :  
LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE,  
TAUX DES SERVICES POUR LA POLICE COMPRIS;  
LA COMPENSATION POUR L'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS ULTIMES,  
DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES MATIÈRES ORGANIQUES;  
LA COMPENSATION POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES;  
LA COMPENSATION POUR LES COÛTS DU MAINTIEN  
DE L'INVENTAIRE ET L'ÉQUILIBRATION DU RÔLE;  
LE TARIF DU CAMP DE JOUR ET AUTRES COMPENSATIONS  
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016**

---

**ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à l'assemblée ordinaire tenue le 2 novembre 2015;**

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.-C. Duff  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

le présent règlement numéro 15-427 soit adopté et que ledit règlement ordonne, décrète et statue ce qui suit :

**Article 1**

Qu'une **taxe foncière générale au taux de 0,4293 \$ (quarante-deux cents et quatre-vingt-treize centièmes) par 100 \$ d'évaluation** soit imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité pour l'exercice financier 2016, taxe qui comprend les services de la Régie de police de Memphrémagog au taux de 0,0993 \$ par 100 \$ d'évaluation;

**Article 2 – Service résidentiel**

Qu'une **compensation pour l'enlèvement des déchets ultimes, des matières recyclables et des matières organiques au tarif de 186,90 \$ (cent quatre-vingt-six dollars et quatre-vingt-dix cents) par unité de logement** soit exigée et prélevée pour l'exercice financier 2016;

**Article 3 – Services aux industries, commerces et institutions (ICI)**

1. Qu'une **compensation pour l'enlèvement des déchets ultimes au tarif de 165,97 \$/verge<sup>3</sup> (cent soixante-cinq dollars et quatre-vingt-dix-sept cents),** location du contenant comprise, ou de **41,99 \$/bac roulant (quarante et un dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents)** si un ou des bacs roulants sont utilisés;
2. Qu'une **compensation pour l'enlèvement des matières recyclables au tarif de 165,97 \$/verge<sup>3</sup> (cent soixante-cinq dollars et quatre-vingt-dix-sept cents),** location du contenant comprise, ou de **83,99 \$/bac roulant (quatre-vingt-trois dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents)** si un ou des bacs roulants sont utilisés;
3. Qu'une **compensation pour l'enlèvement des matières organiques au tarif de 165,97 \$/verge<sup>3</sup> (cent soixante-cinq dollars et quatre-vingt-dix-sept cents),** location du contenant comprise, ou de **64,61 \$/bac roulant (soixante-quatre dollars et soixante et un cents)** si un ou des bacs roulants sont utilisés;
4. Qu'une **compensation pour la récupération des matières recyclables au centre de tri à Sherbrooke au tarif de 7,00 \$/porte (sept dollars);**
5. Qu'une **compensation pour l'enfouissement des déchets ultimes au tarif de 70,43 \$/tonne métrique (soixante-dix dollars et quarante-trois cents),** incluant la redevance à l'enfouissement de 21,93 \$ la tonne métrique imposée par le gouvernement du Québec;
6. Qu'une **compensation pour le traitement des matières organiques au tarif de 65,00 \$/tonne métrique (soixante-cinq dollars),**

soient exigées :

- pour chaque commerce;
- pour chaque dépanneur;
- pour chaque garage;
- pour chaque marina;
- pour chaque bureau de poste (recyclage seulement);
- pour chaque restaurant;
- pour chaque salle de réception;
- pour chaque ébénisterie;
- pour chaque plage (développement privé);
- pour chaque serre;

#### **Article 4**

Qu'une **compensation pour la vidange des systèmes septiques au tarif de 99,87 \$ (quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-sept cents)** pour chaque unité de logement utilisé comme résidence permanente et habitée à l'année longue, soit exigée et prélevée pour l'année fiscale 2016;

#### **Article 5**

Qu'une **compensation pour le maintien de l'inventaire et l'équilibrage du rôle d'évaluation au tarif de 9,24 \$ (neuf dollars et vingt-quatre cents)** pour chaque unité d'évaluation comportant au moins un bâtiment principal, et au **tarif de 9,24 \$ (neuf dollars et vingt-quatre cents)** pour chaque unité d'évaluation comportant un terrain vacant ou avec bâtiment accessoire seulement soit exigée de son propriétaire et prélevée pour l'année 2016, conformément à l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

#### **Article 6**

Qu'une **compensation pour le rechargement de gravier et l'entretien d'hiver au tarif de 203,48 \$ (deux cent trois dollars et quarante-huit cents)** pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal, et au **tarif de 75,00 \$ (soixante-quinze dollars)** pour chaque unité d'évaluation comportant un terrain vacant soit exigée de son propriétaire situé dans le secteur du **Développement du Lac Webster** et prélevée pour l'année 2016, conformément au règlement numéro 06-335 décrétant l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance des propriétaires dans le Développement du Lac Webster;

#### **Article 7**

Qu'une **compensation pour le rechargement de gravier et l'entretien d'hiver au tarif de 377,61 \$ (trois cent soixante-dix-sept dollars et soixante et un cents)** pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal, et au tarif de **140,79 \$ (cent quarante dollars et soixante-dix-neuf cents)** pour chaque unité d'évaluation comportant un terrain vacant soit exigée de son propriétaire situé dans le secteur du **Développement Quatre-Saisons** et prélevée pour l'année 2016, conformément aux règlements numéros 07-346 et 11-394 décrétant l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire dans le Développement Quatre-Saisons;

#### **Article 8**

Qu'une **compensation pour l'entretien d'hiver au tarif de 419,25 \$ (quatre cent dix-neuf dollars et vingt-cinq cents)** pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal soit exigée de son propriétaire situé dans le secteur des **chemins des Cerfs, Bob et Pat** et prélevée pour l'année 2016, conformément au règlement numéro 07-350 décrétant l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance des propriétaires dans le secteur;

#### **Article 9**

Qu'une **compensation pour l'entretien d'hiver au tarif de 288,27 \$ (deux cent quatre-vingt-huit dollars et vingt-sept cents)** pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal soit exigée de son propriétaire situé sur le **chemin Clark** et prélevée pour l'année 2016, conformément au règlement numéro 11-392 décrétant l'entretien d'une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire du chemin Clark;

#### **Article 10**

Qu'une **compensation pour le rechargement de gravier et l'entretien d'hiver au tarif de 669,33 \$ (six cent soixante-neuf dollars et trente-trois cents)** pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal soit exigée de son propriétaire situé sur le **chemin Dufresne** et prélevée pour l'année 2016, conformément au règlement numéro 08-362 décrétant l'entretien d'une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire du chemin Dufresne;



### **Article 11**

Qu'une **compensation pour la fourniture des services municipaux 0,4293 \$ (quarante-deux cents et quatre-vingt-treize centièmes) par 100 \$ d'évaluation de la valeur non imposable du terrain**, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation, soit exigée et prélevée chaque année de chaque propriété d'un immeuble exempt de la taxe foncière comme le prévoit le paragraphe 12 de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

### **Article 12**

Qu'une **compensation pour l'achat de publicité dans le Bottin des produits et services d'Austin au tarif de 100 \$ pour une carte de visite ou de 350 \$ pour une demi-page deux couleurs** soit prélevée pour tous les citoyens qui se prévaudront de ce service;

### **Article 13**

Qu'une **compensation pour les frais d'inscription pour le camp de jour et pour le service de garde connexe** soit prélevée pour tous les citoyens qui se prévaudront de ce service aux tarifs suivants :

#### **Frais d'inscription pour huit semaines, pour une même famille :**

Pour un enfant	175 \$
Pour deux enfants	275 \$
Pour trois enfants	395 \$
Pour quatre enfants	470 \$

Un supplément de 25 \$ par enfant est imposé aux non-résidents.

#### **Frais d'inscription à la semaine :**

Pour un enfant	50 \$
Deuxième, troisième et quatrième enfant d'une même famille	45 \$, 35 \$ et 30 \$ respectivement

#### **Frais pour le service de garde avant et après les heures du camp de jour :**

7 \$ par jour ou 30 \$ par semaine par enfant.

### **Article 14**

Lorsqu'un versement n'est pas effectué dans les délais prévus, seul le versement alors dû est exigible et porte intérêt au taux annuel décrété par résolution du conseil municipal.

### **Article 15**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi. Il est adopté dans son ensemble, article par article, paragraphe par paragraphe, de manière à ce que si un article, un paragraphe était ou devait être un jour déclaré nul, les autres dispositions continueraient à s'appliquer autant que faire se peut.

---

**Lisette Maillé**  
Mairesse

---

**Anne-Marie Ménard**  
Secrétaire-trésorière

### **TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES** (259)

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier  
appuyé par le conseiller R. Benoit**

#### **ET RÉSOLU QUE :**

À partir du moment où un versement n'est pas effectué dans les délais prévus, seul le versement alors dû est exigible et porte intérêt au taux prévu à 15 % pour l'exercice 2016.

**ADOPTÉE**

### **APPROBATION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS** (260)

**Il est proposé par le conseiller I. Couture  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

#### **ET RÉSOLU QUE :**

Le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018 soit et il est adopté par le conseil tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE** (261)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller A.G. Carrier, l'assemblée est levée à 19 h 10.

**ADOPTÉE**

---

**Lisette Maillé**  
Mairesse

---

**Anne-Marie Ménard**  
Secrétaire-trésorière